



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/763
7 juillet 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 2 JUILLET 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM
DE LA MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE
ISLAMIQUE DES COMORES AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Deux mois après les changements politiques intervenus dans mon pays, la République fédérale islamique des Comores, j'ai l'insigne honneur de vous adresser cette correspondance, en vue de vous tenir informé de l'évolution sociopolitique qui s'y dessine depuis.

Cette démarche me paraît d'autant plus nécessaire qu'une campagne de désinformation de grande envergure est menée ici et ailleurs dans le but clairement affiché de jeter le discrédit sur les nouvelles autorités en place qui, pourtant, ont permis de sauvegarder la paix sociale à l'intérieur de mon pays.

Comme vous le savez, notre pays était au bord d'une catastrophe humanitaire, qui a été évitée de justesse grâce à l'interposition des Forces armées comoriennes.

En effet, à un moment où la haine, la xénophobie et la barbarie allaient prendre le pas sur la fraternité d'un peuple, le peuple comorien, uni par le même sang, les mêmes valeurs culturelles, le même territoire et la même histoire, l'Armée nationale de développement, n'avait d'autre alternative que son interposition.

Celle-ci, comme le prouvent et l'attestent les actes posés depuis, aura permis de rétablir la paix civile dans notre pays et de juguler le cycle de violence qui risquait de l'entraîner dans une sorte de "purification insulaire".

C'est pour cette raison, d'ailleurs, que l'interposition des Forces armées comoriennes a suscité l'adhésion de la population comorienne dans sa diversité et aussi celle d'une majorité des partis politiques locaux qui se trouvaient dépassés par les événements.

En outre, les séries de dialogues et de concertations engagées par les nouvelles autorités avec les différentes composantes de notre pays, les partis politiques, les syndicats, les communautés villageoises et la société civile,



ont permis d'enregistrer des avancées significatives dans le sens de la réconciliation nationale.

L'effectivité de celle-ci dépend en grande partie de la mise en application de l'Accord dit d'Antananarivo, qui demeure le garant du vivre-ensemble de tous les Comoriens, indépendamment de leur origine insulaire et de l'autonomie élargie demandée par chaque île.

Sur cet aspect, les nouvelles autorités en place dans notre pays, conduites par le colonel Azali Assoumani, chef de l'État de la République fédérale islamique des Comores, ont affirmé sans ambages leur volonté de respecter l'esprit de cet accord.

À cet effet, les commissions prévues par l'Accord d'Antananarivo sont d'ores et déjà instituées, le calendrier du processus électoral devant nous conduire à l'élection du prochain président des Comores, fixé.

Tous ces signes positifs, qui répondent aux attentes manifestées par les îles Comores dans leur diversité à Antananarivo, ont conduit certains partis politiques, pourtant réticents au départ, à joindre la nouvelle dynamique impulsée par le chef de l'État, le colonel Azali Assoumani.

En effet, une résolution, dont je vous adresse ci-joint copie, a été signée et adressée par une forte majorité des partis politiques comoriens au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), Salim Ahmed Salim, afin qu'il revoie la position adoptée par notre organisation panafricaine sur la situation aux Comores.

Car, nonobstant la stabilité intérieure retrouvée et l'évolution positive qui se dessine en République fédérale islamique des Comores, le climat de cohésion et de concorde nationales, aujourd'hui acquis, se trouve fortement perturbé à l'échelle internationale.

Tout se passe, à la lumière des allégations mensongères véhiculées ici et là, comme si certains cherchaient à pénaliser les nouvelles autorités de la République fédérale islamique des Comores pour avoir préservé notre pays de l'anarchie et de la barbarie.

L'intransigeance affichée, notamment par l'OUA, à l'égard des nouvelles autorités de mon pays sont, à y regarder de près, des plus incompréhensibles.

Pourtant, les autorités de mon pays, acceptées par toute la population, n'ont guère cessé, dès leur installation à la tête de notre pays, de réitérer leur entière disponibilité à travailler, de concert avec tous les pays amis, les institutions régionales et internationales, pour assurer les succès de cette période de transition, d'une part, et matérialiser l'Accord d'Antananarivo, d'autre part.

Les déclarations faites par la France, notre partenaire privilégié au développement, loin d'être fermées et radicales, obéissent à ce souci très responsable de voir s'appliquer l'Accord d'Antananarivo de tous les Comoriens.

C'est dans cette même optique que s'inscrit la position de l'Organisation internationale de la francophonie sur la situation aux Comores.

Aussi, face à ce mur d'incompréhension, je vous saurais gré de bien vouloir user de votre autorité pour intercéder auprès des pays membres du Conseil de sécurité des Nations Unies en faveur de mon pays, qui a, plus que jamais, besoin du soutien actif de la communauté internationale.

Par ailleurs, sur instruction de mon gouvernement, je vous demanderais de bien vouloir publier la présente en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Mahmoud M. ABOUD

ANNEXE

Résolution

Considérant les différentes concertations engagées entre les nouvelles autorités, les partis politiques et les parties signataires de l'Accord d'Antananarivo du 23 avril 1999 en vue d'examiner les modalités de mise en oeuvre dudit accord,

Considérant que la persistance du séparatisme constitue pour le peuple comorien une préoccupation majeure et un défi exceptionnel en cette fin du deuxième millénaire,

Considérant que la Conférence comorienne inter-îles d'Antananarivo et l'accord qui en est sorti s'imposent comme autant de jalons essentiels et une base importante pour poursuivre les efforts engagés par les Comoriens avec l'appui constant et solidaire de la communauté internationale, notamment de l'OUA et des pays de la sous-région, en vue de la restauration de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale,

Prenant en compte l'évolution de la situation dans les îles et les changements politiques intervenus depuis la Conférence d'Antananarivo,

Considérant la volonté manifestée par le pouvoir en place de respecter l'esprit de l'Accord par une implication effective des parties dans le processus de sa mise en oeuvre,

Notant la volonté et le souhait ardent de tous les acteurs politiques, économiques et sociaux des Comores de voir le pays revenir au plus tôt à une vie républicaine normale et stable, propice au développement économique et social, par la mise en place du nouveau cadre institutionnel,

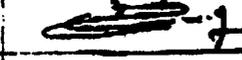
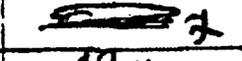
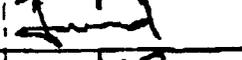
Craignant les dérives dangereuses que pourrait entraîner une trop longue attente, d'une part, de la signature de l'Accord par la partie anjouanaise et, d'autre part, de la mise en oeuvre des dispositions dudit accord,

Les parties comoriennes signataires de la présente résolution,

- 1) Appellent tous les Comoriens de nos îles, en particulier ceux d'Anjouan, au sursaut que commande la défense des intérêts supérieurs de notre nation commune;
- 2) Demandent avec insistance à la communauté internationale de continuer d'accompagner le peuple comorien dans les circonstances de difficultés extrêmes qu'il connaît actuellement;
- 3) Demandent à l'OUA, en sa qualité de Président du Comité de suivi aux termes de l'Accord d'Antananarivo, de prendre toutes les dispositions en vue de la tenue, dans les meilleurs délais, de la réunion dudit comité;

4) Saisissent cette occasion pour remercier la communauté internationale, notamment l'OUA, de ses efforts pour une solution à la crise comorienne et affirment leur détermination à tout mettre en oeuvre pour concourir à la mise en place des institutions du nouvel État comorien.

FAIT à Moroni, le

FORMATION	NOMS	SIGNATURE
P/ délégation Ngazidja (Partie signataire de l'accord)	ALI TOHIR.	
P/ délégation Mwali (Partie signataire de l'accord)	MOHIBACA BACO	
PASOCO (ex Fédération, partie signataire de l'accord)	Dr AHMED AFFANDI ALI	
RND (partie signataire de l'accord)	IBRAHIM MZE ABDALLAH	
RND Rénovateur (partie signataire de l'accord)	SOULAIMANA AHMADA	
FNJ (partie signataire de l'accord)	DJAFFAR ABDALLAH	
PRC (partie signataire de l'accord)	SOULE ISLAME	
UNDC	MOHAMED ABDOU SOIMADOU	
SHAWIRI	HADJI BEN SAID	
RPC	MOHAMED SIRADJI	
MCR	DAROUSSE MAKA	
UMMA	MOUSSA ISSIHAKA	
Mouvement Wangazidja	MOUBINE ABDOU CHAKOUR	
Mouvement populaire de Ngazidja	HAMIDOU ABDOU	
NG ?	MOHAMED YOUSSEUF	
UFCD (Société civile)	Mme SITI SAGAF	
Collectif de la communauté anjouanaise à Ngazidja	SAINDOU DJAZILA	